



VILLE DE VERNOUILLET 78540 Délibération N° 2022-098

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A 19H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni Salle Polyvalente, Place de la Mairie, 78540 VERNOUILLET en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS: M. COLLADO Pascal, Mme CALAIS Bernadette, M. COMBARET Nicolas, Mme PELATAN Gaëlle, M. BAIVEL Laurent, M. TEISSEDRE Hubert, Mme MARTIN Isabelle, M. LETTERON David, Mme JACQUET Janine, M. SAGET Patrick, M. LARCHER Stéphane, Mme OUIDDIR Malika, Mme JONDEAU Carine, M. EUVRARD Antoine, M. AOUES Karim, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, Mme DADOUCHE Assya, M. DAVID Edouard, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie.

REPRÉSENTÉS: Mme de VAUMAS Charlotte représentée par Mme CALAIS Bernadette, M. de MONTGOLFIER Luc représenté par Mme PELATAN Gaëlle, M. SARRAT Eric représenté par M. COMBARET Nicolas, Mme ROUX Lutgart représentée par M. BAIVEL Laurent, Mme LOEMBE Sandrine représentée par M. TEISSEDRE Hubert, Mme LECOCQ Vanessa représentée par Mme MARTIN Isabelle, Mme SANTOS Cory représentée par M. LETTERON David, Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme MARTELOT Véronique, M. CISSÉ Matenin représenté par Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène.

ABSENT EXCUSÉ : M. CALLEJA MATE Louis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Malika OUIDDIR

Date de convocation:

Date d'affichage:

15/09/2022

15/06/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33 Présents : 23

Votants: 26

Rapporteur: Pascal COLLADO

CREATION D'EMPLOIS DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement d'un responsable de service afin de répondre au maintien du besoin des fonctions,

Considérant les missions assurées par des vacations pour l'accompagnement des publics adultes et enfants dans l'apprentissage de la langue française et dans la scolarité au centre social, il semble aujourd'hui opportun de dédier à ces missions un poste à temps complet,

Considérant que les emplois n'existent pas au tableau des effectifs,

Accusé de réception en préfecture 078-217806439-20220921-2022-098-DE Date de télétransmission : 23/09/2022 Date de réception préfecture : 23/09/2022



Considérant qu'il convient de créer un emploi de rédacteur et un emploi de rédacteur principal de 1ère classe pour formaliser les recrutements,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi de rédacteur et un emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

DIT que l'emploi sera rajouté au tableau des effectifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

Et de la publication le

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Page 2 sur 2